



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de BAILLEVAL

60140

Tél. 03 44 73 29 14

Fax 03 44 73 47 46

Courriel : mairie-bailleval@wanadoo.fr

Site internet : www.bailleval.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES N°49

Février 2012

Au sommaire

- Le mot du Maire
- INSEE, recensement de la population
- Extraits du compte rendu du conseil municipal du lundi 23 janvier 2012
- Conseil municipal : prochaine réunion le jeudi 23 février 2012 à 20h30
- Fréquentation du site Internet
- Prêt de matériel par la commune
- Dépôt de gravats
- Informations diverses
 - ❖ Recensement militaire
 - ❖ Cartes nationales d'identité
 - ❖ Passeports biométriques
 - ❖ Fermeture de la mairie
 - ❖ Elections présidentielles et législatives

Le Mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Lors des vœux à la population le samedi 7 Janvier dernier, les élus et moi-même avons été touchés par la présence de nombreux Baillevalois. Cette chaleureuse rencontre nous a permis, encore une fois, de rendre compte de nos actions et surtout d'échanger, lors de la collation, sur certains problèmes que vous rencontrez. Nul doute que l'an prochain, ces vœux à la population soient reconduits.

En ce début d'année, la commission « finances » travaille sur la préparation budgétaire 2012. Cette année encore, les taux d'imposition communaux n'augmenteront pas malgré une politique d'investissement importante et le gel des dotations de l'Etat. Malgré la morosité actuelle au plan national, les collectivités doivent être un des maillons fort de la relance économique. La situation financière de la commune est saine et sa gestion rigoureuse. Malgré un taux d'endettement faible, les élus ne souhaitent pas avoir recours à l'emprunt en 2012 pour poursuivre les investissements. Les besoins de fonctionnement de la commune permettent de dégager suffisamment d'autofinancement pour financer nos réalisations.

Le Maire,

Olivier FERREIRA

INSEE, recensement de la population

Comme chaque année, L'INSEE vient de nous transmettre les chiffres relatifs à la population légale de notre commune. La population totale de BAILLEVAL, en 2012, est de **1 506** habitants.

Ce chiffre comprend la population municipale c'est-à-dire les personnes ayant leur résidence habituelle sur notre territoire (1471) et la population comptée à part comme par exemple les étudiants majeurs logés ailleurs pour leurs études (35). Pour rappel le chiffre pour 2011 était de 1 505 habitants.

Extraits du compte rendu du conseil municipal du lundi 23 janvier 2012

Extraits du compte-rendu de cette réunion que vous pouvez consulter dans son intégralité en Mairie. Tous les points ont été votés à l'unanimité.

Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) 2012 – nouveau plan de financement des dossiers en cours

❶ Ouvrage sécuritaire rue du Moulin à Sénécourt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

MAINTIENT sa demande de subvention au titre de la DETR,

ARRETE le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux	40 000 €
Montant TTC des travaux	47 840 €
Plan de financement :	
➤ Subvention DETR (50 %)	20 000 €
➤ Part communale	27 840 €

❷ Eclairage public de l'école Daniel Ourth

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE l'inscription de ces travaux dans un programme subventionné au titre de la DETR,

SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible,

ARRETE le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux	12 931,20 €
Montant TTC des travaux	15 465,72 €
Plan de financement :	
➤ Subvention DETR (40 %)	5 172,00 €
➤ Part communale	10 293,72 €

❸ Pose d'une alarme dans la salle d'activités sportives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

MAINTIENT sa demande de subvention au titre de la DETR,

ARRETE le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux	3 174,00 €
Montant TTC des travaux	3 796,10 €

Plan de financement :

➤ Subvention DETR (50 %)	1 587,00 €
➤ Part communale	2 209,10 €

Participation financière de la commune au séjour ski 2012 organisé par l'ILEP

Coût du séjour : 425,19 €

les participations communales et des familles sont réparties de la façon suivante :

❶ Pour les enfants domiciliés et scolarisés à Bailleval :

Quotient familial	Participation famille	Participation commune
Inférieur ou égal à 6875 €	15 % (63,78 €)	85 % (361,41 €)
Supérieur à 6875 €	50 % (212,59 €)	50 % (212,60 €)

Comme pour les années passées, la participation de la commune pour les familles dont plusieurs enfants participent au séjour sera majorée de 10 % (pour les foyers ayant un quotient familial supérieur à 6875 €).

❷ Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de la commune et scolarisés à Bailleval :

	Participation famille	Participation commune
Pas de critère de quotient familial	80 % (340,15 €)	20 % (85,04 €)

Le critère des 10 % supplémentaires pour le départ de plusieurs enfants d'une même famille ne sera pas appliqué dans ce cas.

❸ Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de la commune et non scolarisés à Bailleval :
Pas d'aide financière de la commune.

Programmes 2012 et 2013 – demandes de subvention auprès du Conseil Général

❶ Mobilier bibliothèque (programme 2012)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition du mobilier de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE l'inscription de cette acquisition dans un programme subventionné,
SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général,
ARRETE le plan de financement suivant :

Montant HT du mobilier bibliothèque	40 000 €
Montant TTC du mobilier bibliothèque	47 840 €

Plan de financement :

↪ Subvention du Conseil Général (29 % + 10 %)	15 600 €
↪ Fonds propres de la commune	32 240 €

② Matériel informatique bibliothèque (programme 2012)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'informatisation de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE l'inscription de cette acquisition dans un programme subventionné,
SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général,
ARRETE le plan de financement suivant :

Montant HT du matériel informatique bibliothèque	6 000 €
Montant TTC du matériel informatique bibliothèque	7 176 €

Plan de financement :

↳ Subvention du Conseil Général (29 % + 10 %)	2 340 €
↳ Fonds propres de la commune	4 836 €

③ Réfection de voirie ruelle des Anes (programme 2013)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réfection de la voirie de la ruelle des Anes, suite aux travaux de renforcement du réseau électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

SOLLICITE l'inscription de ces travaux dans un programme subventionné,
SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général,
ACCEPTTE de plan de financement proposé par Monsieur le Maire :

Montant HT de la réfection de la voirie	115 440 €
Montant TTC de la réfection de la voirie	138 066 €

Plan de financement :

↳ Subvention du conseil Général (29 %)	33 470€
↳Fonds propres de la commune	104 596 €

Programmes 2012 – demandes de subvention auprès de la DRAC

① Mobilier bibliothèque (programme 2012)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition du mobilier de la bibliothèque, ce, pour un montant de 40 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE la proposition de Monsieur le Maire.

Le plan de financement sera établi dès que possible afin de déposer le dossier complet auprès de la DRAC.

② Matériel informatique bibliothèque (programme 2012)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour l'informatisation de la bibliothèque, et ce, pour un montant de 6 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE la proposition de Monsieur le Maire.

Le plan de financement sera établi dès que possible afin de déposer le dossier complet auprès de la DRAC.

Acquisition de la propriété sise 3 rue du Cimetière à Bailleval – délibération complémentaire à celle du 24 novembre 2011

Les compléments suivants sont apportés à la délibération du 24 novembre 2011 relative à l'acquisition de la propriété sise 3 rue du Cimetière à Bailleval et appartenant à Madame Céline VAN HYFTE née DE REU :

- ✓ A l'acquisition des parcelles AD 386 et 387 vient s'ajouter la parcelle AD 385 (LOT UN) d'une superficie de 90 m² appartenant à Madame Céline VAN HYFTE née DE REU, sans modification du prix de vente défini le 24 novembre 2011, soit 216 000 €,
- ✓ La commune acquiert la propriété au vu et au su des diagnostics immobiliers réalisés par le cabinet SARL IDEE de Cernoy, en date du 13 janvier 2012,
- ✓ Monsieur Jean PROTHAIS, Adjoint au Maire, est autorisé par l'assemblée à signer l'acte à intervenir.

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal se réunira en Mairie en session ordinaire :

Le jeudi 23 février 2012 à 20h30

A la publication de cette information, l'ordre du jour n'est pas défini. Nous vous rappelons que celui-ci peut être consulté dans le panneau d'affichage officiel de la Mairie.

Fréquentation du site Internet www.bailleval.fr

Du 20 novembre au 20 décembre 2011

- 320 visites
- 223 visiteurs
- 1 263 pages vues

Retrouvez nos actualités, le menu de la cantine, les documents à télécharger... sur le site www.bailleval.fr



Prêt de matériel par la commune

La municipalité de BAILLEVAL a la possibilité de prêter aux habitants de la commune des tables, des bancs et des chaises pour les réunions de famille. Les imprimés de demande de prêt de matériel sont à retirer en mairie ou à télécharger sur le site Internet de la mairie (www.bailleval.fr rubrique téléchargements).

Dépôt de gravats

Vous pouvez déposer en Mairie une demande de dépôt de gravats. Vous devrez renseigner la nature des gravats. Ceux-ci ne devront pas contenir d'amiante ; pas de ferraille, clous, liteaux, objets coupants, tôles fibro et tuyaux « éternite » qui contiennent de l'amiante... Sur la fiche vous devrez également indiquer la quantité de gravats à déposer. Les imprimés de demande de dépôt de gravats sont à retirer en mairie ou à

télécharger sur le site Internet de la mairie (www.bailleval.fr rubrique téléchargements). 2 remorques (l'une pouvant contenir 1 tonne, l'autre 4 tonnes) pour l'enlèvement de gravats sont à votre disposition.

Informations diverses

❖ Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons nés entre le **1^{er} janvier 1996 et 31 mars 1996** doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile **dès leur 16^{ème} anniversaire**.

Ils doivent se présenter en mairie avec leur carte nationale d'identité et le livret de famille des parents. Cette démarche est **obligatoire**.

Une attestation de recensement sera délivrée. Il est important de la conserver précieusement car elle est nécessaire pour passer examens, concours, conduite accompagnée, permis de conduire.....

Profitez de ce passage en mairie pour vous informer sur l'aide au permis, accordée par le CCAS et qui vous concernera prochainement.

❖ Cartes nationales d'identité

Vos enfants vont sortir du territoire pour des voyages scolaires, ils vont devoir passer des examens en 2012 (CAP, BEP, BAC, brevet ...). Pensez à anticiper vos dépôts de dossiers de demandes de délivrance de cartes nationales d'identité à la mairie.

❖ Passeports biométriques

Les **passeports biométriques** ont été mis en service dans l'Oise depuis novembre 2008. Cette nouvelle génération de passeports comporte, outre les données déjà présentes dans les passeports actuels, l'image numérisée du visage du titulaire ainsi que celles de 2 empreintes digitales. Ce nouveau passeport s'inscrit dans une logique de sécurisation des documents d'identité. Les usagers déposent leur demande dans l'une des 2000 communes où sont implantés les dispositifs de recueil des données biométriques.

Communes de l'Oise pourvues du dispositif de recueil des données biométriques : ATTICHY, AUNEUIL, BEAUVAIS, BRETEUIL, CHAMBLY, CHANTILLY, CHAUMONT EN VEXIN, CLERMONT, COMPIEGNE, CREIL, CREPY EN VALOIS, GRANVILLIERS, ESTREES SAINT DENIS, LE COUDRAY-ST-GERMER, LIANCOURT, MERU, NOAILLES, NOGENT SUR OISE, NOYON, PONT-STE-MAXENCE, RIBECOURT-DRESLINCOURT, RESSONS-SUR-MATZ, SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE, SENLIS, VERNEUIL EN HALATTE, LE PLESSIS- BELLEVILLE

❖ Fermeture de la Mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée au public **le lundi 13 février 2012** toute la journée pour cause de formation.

❖ Elections présidentielles et législatives

L'année 2012 est une année électorale importante. Les dates des élections sont les suivantes :

Les élections présidentielles se dérouleront les dimanche 22 avril et 6 mai 2012

Les élections législatives quant à elles, auront lieu **les dimanche 10 et 17 juin 2012**.

L'année 2012 est une année de refonte des listes électorales, vous recevrez quelques jours avant le scrutin une nouvelle carte électorale.